Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac S2TMD, veuillez visiter :
bacs2tmd.fr/annales-sujets-et-corriges

Pratique musicale, épreuve pratique et orale

Session 2026 • Code sujet : **26-BTN-S2TM-EP1** • Durée : **30 minutes** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Prestation musicale (2 questions) **Page 3**

2. Maîtrise technique et écoute (2 questions) **Page 4**

3. Entretien sur la démarche artistique (2 questions) **Page 5**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://bacs2tmd.fr/assets/annales/bac-s2tmd/Pratique musicale/2026/Bac S2TMD - Pratique musicale - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Prestation musicale

Le candidat présente et interprète un répertoire préparé, choisi dans le cadre de sa pratique musicale. Le jury évalue la précision des hauteurs et du rythme, la conduite de la phrase, les nuances et la cohérence de l'interprétation, selon les critères pertinents pour la pratique présentée.

Présentation du programme

Question 1.1. Présentez les œuvres ou extraits retenus et leur ordre de passage. Avant de jouer, annoncez brièvement les titres et les compositeurs ou auteurs lorsqu'ils sont connus.

Présentez votre programme dans l'ordre réel de passage. Pour chaque œuvre ou extrait, annoncez le titre et, lorsqu'il est connu, le compositeur ou l'auteur. Par exemple : « En premier, *[titre]* de [compositeur ou auteur] ; puis *[titre]* de [compositeur ou auteur]. » Nommez les extraits retenus si vous ne jouez pas les œuvres intégralement. Remplacez les indications entre crochets par votre programme personnel.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Annonce des titres, des auteurs ou compositeurs connus et de l'ordre de passage réel.

Interprétation du programme

Question 1.2. Interprétez le programme préparé. La prestation est évaluée selon sa qualité musicale, sa précision rythmique et mélodique, la maîtrise de la conduite sonore et la cohérence de l'interprétation.

Interprétez le programme préparé en faisant entendre une intention musicale cohérente. Soignez la précision rythmique et mélodique, la conduite des phrases, les nuances et la maîtrise sonore, selon les possibilités de votre instrument ou de votre pratique.

- Maintenez une pulsation et des hauteurs précises.
- Soignez les transitions et les passages délicats.
- Adaptez le son et les nuances au caractère du répertoire.

La réponse attendue est une prestation jouée ou chantée, et non une explication orale.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Interprétation préparée, précise et cohérente, adaptée au répertoire et à la pratique présentés.

2. Maîtrise technique et écoute

Après la prestation, le jury peut demander au candidat de reprendre brièvement un passage ou de préciser un élément de sa réalisation musicale. L'évaluation porte sur l'adaptation à la demande, la maîtrise technique mobilisée, l'écoute du résultat sonore et l'ajustement de l'interprétation.

Reprise ou mise en évidence d'un élément

Question 2.1. À la demande du jury, reprenez ou faites entendre un passage de la prestation en mettant en évidence un élément technique ou musical identifiable dans votre pratique.

Je reprends brièvement le passage demandé et je précise l'élément que je veux faire entendre, en lien avec ma pratique : une articulation, une nuance, un rythme ou une conduite de phrase. Je joue le passage en gardant les autres paramètres aussi stables que possible, afin que cet élément soit clairement perceptible. Je reste attentif au résultat et, si le jury le demande, je peux reprendre le passage avec une autre intention ou une autre réalisation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Reprendre le passage demandé et faire entendre clairement un élément technique ou musical identifiable dans sa pratique.

Écoute et ajustement

Question 2.2. Montrez votre capacité à écouter le résultat sonore et, si nécessaire, à ajuster votre réalisation en fonction de l'indication formulée par le jury.

J'écoute le résultat sonore et je le compare à l'indication précise du jury. Je repère le paramètre concerné, par exemple le tempo, la nuance, l'articulation ou l'équilibre sonore, puis je décide si un ajustement est nécessaire.

1. Je reformule brièvement ce que je vais modifier.
2. Je reprends le passage en ciblant cet élément.
3. J'écoute à nouveau pour vérifier que l'ajustement est perceptible et reste cohérent avec la phrase musicale.

Si aucune modification n'est nécessaire, j'explique ce que j'ai entendu et pourquoi.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Écouter le résultat, ajuster l'élément demandé si nécessaire, puis vérifier que l'ajustement est perceptible.

3. Entretien sur la démarche artistique

L'entretien s'appuie sur la prestation entendue et sur des éléments précis du programme et de l'interprétation du candidat. Il évalue sa capacité à expliciter ses choix artistiques et à analyser sa pratique à partir d'éléments observables, sans mobiliser de données extérieures aux œuvres et à la pratique présentées.

Choix d'interprétation

Question 3.1. Expliquez un choix d'interprétation effectué dans votre prestation. Appuyez votre réponse sur un passage précis et décrivez l'effet musical recherché.

Choisissez un passage précis de votre prestation, puis nommez le choix d'interprétation que vous y avez réellement fait. Expliquez l'effet musical recherché et reliez-le au passage : par exemple, une nuance, une articulation ou un tempo peut mettre en relief une phrase ou en modifier le caractère. Appuyez-vous uniquement sur votre interprétation entendue, sans ajouter d'informations extérieures à l'œuvre ou à votre pratique.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dans [passage précis], j'ai choisi [procédé] pour [effet musical recherché].

Analyse de la pratique ou de la prestation

Question 3.2. Analysez un aspect de votre pratique ou de votre prestation que vous estimez particulièrement réussi ou que vous souhaiteriez approfondir. Justifiez votre réponse par des éléments observables dans votre interprétation.

Retenez un aspect réussi ou un point que vous souhaitez approfondir, puis justifiez votre analyse par un indice audible dans votre prestation. Soyez précis : situez le passage et décrivez ce que vous y avez entendu ou observé.

- Pour une réussite : précisez ce qui est maîtrisé et comment cela s'entend.
- Pour un point à approfondir : nommez la difficulté et l'amélioration visée.

Fondez votre réponse sur votre interprétation, sans généralités.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dans [passage], [aspect] est réussi / reste à approfondir, comme le montre [indice audible].

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • BAC S2TMD

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve terminale de spécialité musique du baccalauréat technologique, session 2026, porte le code 26-BTN-S2TM-EP1. D'une durée de 30 minutes et de coefficient 16, elle comprend une prestation sur répertoire préparé, une mise en évidence des moyens techniques et un entretien. Elle évalue la qualité musicale, l'écoute, la cohérence des choix artistiques et l'analyse orale de la pratique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La prestation préparée est évaluée sur la précision des hauteurs et du rythme, la conduite de la phrase, les nuances et la cohérence interprétative.
- La présentation du programme indique les œuvres ou extraits retenus, leur ordre et les auteurs ou compositeurs lorsqu'ils sont connus.
- La reprise demandée par le jury doit mettre en évidence un élément technique ou musical identifiable dans sa pratique.
- L'entretien s'appuie sur des passages précis et des éléments observables de la prestation, sans exiger de données extérieures aux œuvres présentées.

Points de vigilance & attentes du jury

- Apportez votre instrument, vos partitions et les accessoires nécessaires, et signalez au centre les besoins matériels particuliers.
- Avant de jouer, annoncez brièvement les titres, les auteurs ou compositeurs connus et l'ordre retenu.
- Lors d'une reprise, écoutez le résultat sonore et adaptez votre réalisation à l'indication du jury.
- Pour l'entretien, justifiez vos choix par un passage précis et des éléments concrets de votre interprétation.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment présenter le programme avant de jouer ?

Annoncez brièvement les titres des œuvres ou extraits retenus, les compositeurs ou auteurs lorsqu'ils sont connus, puis l'ordre de passage choisi. Le sujet attribue 2 points à cette présentation du programme.

Q : Sur quels éléments le jury évalue-t-il la prestation musicale ?

Le jury apprécie la qualité musicale, la précision rythmique et mélodique, la conduite de la phrase, les nuances et la cohérence de l'interprétation. Ces critères s'appliquent dans la mesure où ils conviennent à l'instrument ou à la pratique présentée.

Q : Comment le temps et les points sont-ils répartis ?

L'épreuve dure 30 minutes au total. La prestation musicale vaut 12 points, la maîtrise technique et l'écoute 4 points, et l'entretien sur la démarche artistique 4 points. Le sujet ne précise pas de durée distincte pour chaque partie.

Q : Faut-il citer des connaissances extérieures pendant l'entretien ?

Non. Le candidat répond à partir de sa prestation, de son programme et de son interprétation. Le sujet précise qu'il n'est pas demandé de mobiliser des données extérieures aux œuvres et à la pratique présentées.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacs2tmd.fr/assets/annales/bac-s2tmd/Pratique musicale/2026/Bac S2TMD - Pratique musicale - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources Bac S2TMD : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.